

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES  
EAUX DE LA BOMBARDE  
28 rue Robert Lugnier  
42260 ST GERMAIN LAVAL

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 22 juin 2012**

*Le Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde, s'est réuni le 22 juin 2012 à 15 heures à CREMEAUX, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GAILLARD, Maire de Souternon.*

*Présents à la réunion : M. André CELLIER, Conseiller Général, M. Christian DAUPHANT, Trésorier de St Germain Laval, M. David RIFFAUD, Chef de Centre SAUR, M. Rémi DUCREUX, SAUR.*

*Excusés : Mme TOURON, Conseil Général, M. BONNARD, D.D.T., M. NIGAY, Conseiller Général, Mme MOUSSE Agnès, déléguée de Champoly, MM. PONCET Pascal et NOYER J. Pierre, délégués de St Polgues, M. CHARLIN Daniel, délégué de St Etienne Le Molard.*

*29 communes sont représentées sur 35 adhérentes.*

*Madame Ginette MERLE, Maire de CREMEAUX, accueille les délégués syndicaux auxquels elle souhaite une réunion fructueuse.  
Monsieur Marius DAVAL, Maire de St Martin La Sauveté, est nommé secrétaire de séance.*

*Le Comité syndical approuve alors le compte rendu de sa réunion du 29 mars 2012.*

### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE 2011**

*Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prescrit par son article L.2224-5, la réalisation et la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.*

*Un exemplaire de ce rapport est remis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.*

*Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante à l'unanimité :*

**ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2011 du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BOMBARDE.

### **FIXATION DU PRIX DE L'EAU**

*Après examen de la situation financière du syndicat et conformément à l'avis du Bureau, le Président propose de ne pas augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau consommé ainsi que le prix de la prime fixe d'abonnement.*

*Le Comité Syndical ADOPTE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Président et décide de maintenir:*

le prix du m3 d'eau consommé à 1.48 euros HT soit 1.56 euros TTC pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2013.

La prime fixe d'abonnement à 80.88 euros HT soit 85.33 euros TTC.

### **DESISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Le Président expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2012 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
2183-000 Mat Bureau et informatique		+ 500.00
2315-128 Installation matériel et outillage		- 500.00

Le Président invite alors le Conseil syndical à voter ces crédits.

Le Conseil syndical après en avoir délibéré, approuve les décisions modificatives ci-dessus.

### **GROUPEMENT DE COMMANDE**

Le Président soumet au Comité Syndical le projet d'alimentation en eau potable ainsi désigné : AEP 2012 - Renouvellement du réseau d'eau potable à GREZOLLES « Montée de la Chaux » parallèlement aux travaux d'assainissement de la commune dont le montant est estimé à 47 558.50 € H.T.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical

-approuve le projet ci-dessus désigné.

-S'engage formellement à inscrire à son budget annuel les crédits nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des installations, ainsi que ceux destinés à faire face aux travaux de grosses réparations et autres dépenses nécessaires.

-Autorise Le Président à signer la convention à intervenir entre la commune de GREZOLLES et le Syndicat en vue de la constitution d'un groupement de commande pour ces travaux.

-Autorise Le Président à signer le marché et toutes les pièces à intervenir.

Le comité syndical procède ensuite à l'élection du représentant du Syndicat à la commission d'appel d'offres du groupement parmi les membres de la commission d'appel d'offres du Syndicat :

Monsieur Jean-Louis GAILLARD, Président est élu.

## **DEMATERIALIZATION DES ACTES**

*Dans le cadre du développement de l'administration électronique dans la Loire, le Département en partenariat avec la Préfecture, mène un projet commun : la dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales.*

*Lancée en 2007, une offre gratuite d'accès à la télétransmission des actes administratifs a été proposée à l'ensemble des collectivités et établissements publics de la Loire.*

*Le marché avec l'éditeur actuel arrivant à échéance au 07 octobre 2012, les conventions actuellement en cours arriveront à échéance à cette même date, il est nécessaire de renouveler l'adhésion.*

*Le Président propose au Conseil syndical :*

*-de renouveler son adhésion à la télétransmission*

*-de d'autoriser à signer une convention avec le Conseil Général en vue de bénéficier du dispositif de télétransmission*

*-de l'autoriser à signer la convention avec la Préfète.*

## **FRAIS DE DEPLACEMENT.**

*Le Président propose au Comité Syndical de confier à M. Gérard BERTHELIER, membre du Bureau une mission de surveillance des travaux AEP.*

*Ses déplacements dans l'exercice de cette fonction feront l'objet d'un ordre de mission.*

*Ses frais de déplacement lui seront remboursés sur la base du régime des agents des collectivités territoriales, sur présentation d'un état de frais.*

*Après en avoir délibéré, le comité syndical ADOPTE la proposition ci-dessus.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*